



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 15/05/2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Nombre de Conseillers absents : 6

Nombre de Conseillers représentés : 3

Présents : Mme BOETTNER Charlotte, Mme CHAMPION Olivia, Mr DIDOLLA Philippe, Mme FURGET Isabelle, Mr MEUNIER Pierre, Mme QUINTON-LAUDADIO Léa, Mr SAINT Pascal, Mr ROCHER Baptiste, Mr VERNEY Jean-Paul

Absents ayant donné procuration :

Mr BAILLON Joseph à Mr VERNEY Jean-Paul

Mme LEGER Elisabeth à Mme FURGET Isabelle

Mme VILLARET Odile à Mme BOETTNER Charlotte

Mme JAFFRELOT-HEUDE Constance et Elisabeth LEGER sont excusées.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Olivia Champion est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDANTE SEANCE

Le PV du 21 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

NEANT

2026-32

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DANS LE CADRE DES
ELECTIONS SENATORIALES

Dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre 2026, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et des suppléants. Le bureau de vote pour l'élection a été constitué comme suit :

- Président : Madame le Maire, Charlotte BOETTNER
- Désignation du Secrétaire : Mme Olivia CHAMPION

- Désignation des deux conseillers les plus âgés : Mme Léa QUINTON-LAUDADIO et Mr Baptiste ROCHER
- Désignation des deux conseillers les plus jeunes : Mr Philippe DIDOLLA et Mr Pierre MEUNIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que le nombre de délégués et de suppléants à désigner est déterminé en fonction du seuil de population de la Commune,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 284, le nombre de délégués à élire est fixé à trois dans les conseils dont l'effectif légal est de quinze membres,

CONSIDERANT que le nombre de suppléants est de trois quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à cinq,

CONSIDERANT que les délégués et les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une même liste paritaire,

CONSIDERANT la candidature de la liste « Charlotte BOETTNER »,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats de l'élection :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 12
- Nombre de conseillers présents et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Nombre de suffrages obtenues pour la liste « Charlotte BOETTNER » : 12

A obtenu :

- La liste « Charlotte BOETTNER » : 12 voix

Le conseil municipal PROCLAME élue la liste « Charlotte BOETTNER » selon le rang ci-après indiqué :

Liste Charlotte BOETTNER

Titulaires :

- 1 - **BOETTNER** Charlotte Dominique, féminin, 391 route de la Combe à Villy-le-Pelloux, née le 22/12/1976 à Paris 14eme
- 2 - **SAINT** Pascal Gérard, masculin, 203 route de la Coudraz à Villy-le-Pelloux, né le 08/11/1962 à Laon
- 3 - **VILLARET** Odile Marie France, féminin, 43 rue du Centre à Villy-le-Pelloux, née le 04/07/1980 à Annecy

Suppléants :

- 4 - **VERNEY** Jean-Paul, masculin, 1 lotissement du Trévilly à Villy-le-Pelloux, né le 12/11/1966 à Annecy-le-Vieux
- 5 - **FURGET** Isabelle Catherine Danielle, féminin, 548 route des Charres à Villy-le-Pelloux, née le 18/03/1962 à Châtellerault
- 6 - **MEUNIER** Pierre Georges Emile, masculin, 241 route du Martinet à Villy-le-Pelloux, né le 28/02/1959 à Annecy.

La séance est levée à 11H15.



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Olivia Champion



Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le : 23/06/26

Transmis en préfecture le : " "

Certifié exécutoire le : " "

MADAME LE MAIRE

Charlotte Boettner

